

# Le critère de la Foi pour déclarer la nullité ou dissoudre des mariages

Philippe Toxé o.p.

Marseille – Jeudi 18 octobre 2018

## Introduction.

### I. La condition de la foi dans la validité du mariage.

#### A. L'absence de foi ne cause pas en soi la nullité du mariage.

1. Le rapport entre contrat et sacrement.

a. Le sacrement du mariage suppose la foi

b. Le sacrement du mariage est seulement le contrat naturel de mariage entre 2 baptisés

2. La validité du mariage n'est pas conditionnée de soi par la foi des 2 contractants.

a. Qu'est-ce que la foi ?

b. Les déclarations d'intention

c. Les réponses de l'exhortation *Familiaris Consortio* et le magistère plus récent.

#### B. L'absence de foi peut entraîner indirectement l'invalidité du mariage.

1. L'empêchement dirimant de disparité de culte

2. L'absence de foi chrétienne peut entraîner une exclusion totale ou partielle

3. L'erreur déterminant la volonté sur la sacramentalité et l'indissolubilité.

Conclusion : quand des fidèles qui ne veulent pas ou ne considèrent pas que le mariage est indissoluble.

### II. La prise en considération de la foi dans les mariages qui ne sont pas célébrés entre deux baptisés.

#### A. La protection de la foi dans les mariages mixtes ou dispars.

1. Les mariages mixtes ou dispars.

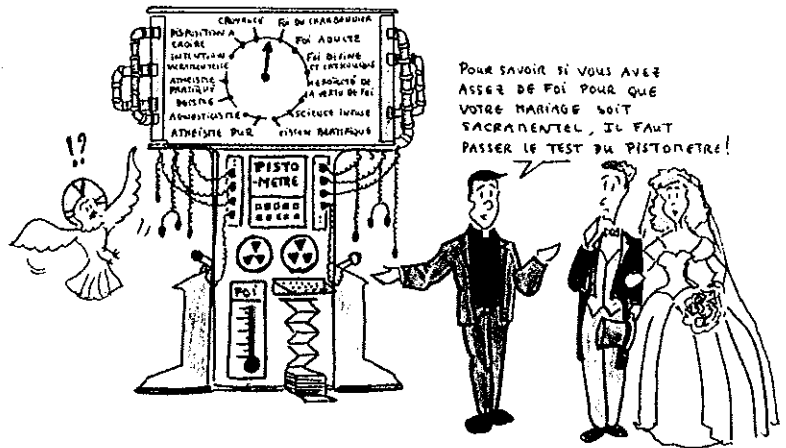
2. Le but de la permission ou de la dispense : protéger la foi et les éléments naturels du mariage

#### B. La protection de la foi comme cause de dissolution des mariages non sacramentels.

1. Les privilèges paulins et pétriniens

2. Le but : la *favor fidei*

Permettre à la partie baptisée de vivre en cohérence avec sa foi et le droit divin du mariage.



PETIT Emmanuel, « Mariage canonique et foi personnelle », *L'année canonique*, 56, 2014- 2015, spéc. 162-166.

DOUCHY-OUUDOT Méline, *La foi catholique dans le mariage, Les normes du droit canonique lors de la formation ou de la dissolution du mariage*, Université de Strasbourg, Faculté de théologie, Institut de droit canonique, 2018, 217 p.

RUYSSSEN Georges-Henri, « Mancanza di fede e nullità del matrimonio. La questione dei battezzati non credenti » in *La civiltà cattolica*, 2018, n. 4031, pp. 432-445.